La façon dont nous menons nos affaires

Code des normes de pratiques commerciales de Suncor

SUNCOR

Table des matières

Notre Code

À propos de la présente ressource 4
Site Web Agir avec intégrité 5
Message de Rich Kruger 6

Incarner nos valeurs

Nos valeurs 8
Notre responsabilité 9
Prendre la bonne décision 10
S'exprimer ouvertement 11
Pas de représailles 11
Diriger avec intégrité 12
Milieu de travail respectueux 13

Communiquer l'information

Renseignements confidentiels 15
Communiquer avec le public 17
Médias sociaux 18

Agir avec intégrité

Conflits d'intérêts 20
Cadeaux et divertissements 21
Prévenir les paiements irréguliers 22
Concurrence loyale 24
Opérations sur valeurs mobilières 25
Information comptable et financière 27
Activités politiques et caritatives 28
Utiliser les biens de Suncor 29

Ressources

Outils et personnes-ressources 32
Service d'assistance en matière d'intégrité de Suncor 33

Notre raison d'être

Fournir une source d'énergie digne de confiance qui améliore la qualité de vie des gens, tout en prenant soin les uns des autres et de la planète

Notre Code

> À propos de la présente ressource
> Site Web Agir avec intégrité
> Message de Rich Kruger

À propos de la présente ressource

La façon dont nous menons nos affaires est un sommaire de l'ensemble des directives et normes en matière de principe (DNP) de Suncor qui constituent notre Code des normes de pratiques commerciales. Dans cette ressource, vous trouverez les conseils dont vous avez besoin pour traiter la plupart des situations de travail quotidiennes.

Cette ressource décrit les règles, normes et comportements de base que tous les employés, les entrepreneurs indépendants et les membres de notre Conseil d'administration doivent respecter. Voyez-le comme un guide pour vous aider à gérer des enjeux importants pour Suncor afin de pouvoir conserver la confiance de tous nos partenaires, y compris celle des clients, des actionnaires, des fournisseurs et des collectivités où nous menons nos activités.

Bien que notre Code soit conçu pour nous aider à faire notre travail au mieux de nos capacités, il ne se veut pas un guide exhaustif de toutes les responsabilités légales qui s'appliquent à nos postes à Suncor. Pour une entreprise aussi grande et diversifiée que la nôtre, cela serait impossible. Notre Code devrait néanmoins nous fournir les principes de base pour nous aider à résoudre tout enjeu éthique qui pourrait survenir.

Tout au long du document, vous verrez des références à notre Code, à savoir notre Code des normes de pratiques commerciales, qui englobe 12 directives et normes en matière de principes distincts.

Notre Code est constitué d'une série de principes distincts :

- Comptabilité, rapports et contrôle de gestion
- Communications au public
- Concurrence
- Conflit d'intérêts et confidentialité
- Administrateurs, dirigeants, fiduciaires et membres du conseil d'administration d'organisations externes
- Divulgation d'information importante et négociation d'actions et autres titres
- Principe d'égalité des chances
- Norme sur un milieu de travail respectueux
- Prévention des paiements irréguliers
- Initiés assujettis
- Relations commerciales
- Interdiction d'opérations sur valeurs pour les personnes soumises à des restrictions

Site Web Agir avec intégrité

Agir avec intégrité

Cliquez sur le bouton *Agir avec intégrité* tout au long de cette ressource pour en savoir plus. Le site Web consiste en une série d'épisodes sur le thème de la conformité et de l'éthique, présentés sous forme de vidéos humoristiques accompagnées d'articles utiles et de contenu connexe. En cliquant sur le bouton *Agir avec intégrité* vous accéderez à l'épisode pour le sujet correspondant.

Table des matières
Notre Code
Incarner nos valeurs
Communiquer l'information
Agir avec intégrité
Ressources

Message de Rich Kruger

La vision de Suncor est d'être le plus important fournisseur d'énergie au Canada, respecté pour ses employés, son rendement, sa durabilité et ses relations qui, ensemble, créent des contributions à valeur ajoutée à la société, aux collectivités, aux clients et aux actionnaires. De solides résultats commerciaux sont essentiels pour réaliser cette vision. La façon dont nous atteignons nos résultats est tout aussi importante. Plus précisément, notre engagement à respecter les normes de pratiques commerciales les plus élevées dans tout ce que nous faisons. Nos obligations juridiques, notre réputation en tant qu'entreprise et la confiance de nos parties intéressées reposent sur les mesures et les comportements de chacun de nous.

Par conséquent, il incombe à chacun de nous d'examiner et de confirmer notre compréhension du Code des normes de pratiques commerciales de l'entreprise sur une base annuelle. Nous devons également appliquer les normes dans notre travail. Si vous avez des questions sur un aspect de notre Code des normes de pratiques commerciales ou croyez qu'une personne y contrevient, vous devez en parler avec votre leader ou le groupe Affaires juridiques, ou communiquer avec le Service d'assistance en matière d'intégrité. Merci de votre engagement envers l'entreprise et à respecter les normes de pratiques commerciales les plus élevées.

Rich Kruger
Président et chef de la direction

Table des matières
Notre Code
Incarner nos valeurs
Communiquer l'information
Agir avec intégrité
Ressources

Incarner nos valeurs

- Nos valeurs
- Notre responsabilité
- Prendre la bonne décision
- S'exprimer ouvertement
- Pas de représailles
- Diriger avec intégrité
- Milieu de travail respectueux

Nos valeurs

Nos valeurs sont nos principes directeurs. Elles sont axées sur les gens et guident la façon dont nous voulons nous traiter entre collègues et traiter les personnes de l'extérieur de l'entreprise avec qui nous travaillons. Elles définissent l'état d'esprit dans lequel nous devons nous présenter au travail chaque jour.

Voici les valeurs de Suncor :

La sécurité avant tout
La sécurité avant tout est inconditionnelle! Si ce n'est pas sécuritaire, nous ne le faisons pas. Nous veillons à notre sécurité et à celle des autres et avons le courage d'agir pour que notre milieu de travail, nos maisons et nos collectivités soient sains et sécuritaires.

Plus forts ensemble
Nous sommes plus forts ensemble, car c'est ce qui nous permet d'obtenir des résultats incroyables. Nous mettons tout en œuvre pour bâtir une relation de confiance les uns avec les autres et avec nos partenaires, être inclusifs et utiliser l'expérience des autres de façon positive.

La discipline opérationnelle
La discipline opérationnelle est essentielle à la façon dont nous exploitons notre entreprise. Nous adoptons des comportements, des normes et des pratiques uniformes pour toujours améliorer notre rendement alors que nous cherchons à agir comme il se doit, de la bonne manière, chaque fois, pour obtenir de bons résultats.

La curiosité et l'apprentissage continu
La curiosité et l'apprentissage continu nous aideront à croître, à remettre en question le statu quo, à apprendre les uns des autres et à nous soutenir mutuellement pour créer un monde meilleur. Nous écoutons, nous partageons, nous donnons le maximum et nous nous adaptons.

Agir avec intégrité
Nous agissons avec intégrité dans tout ce que nous faisons. Nous tenons nos promesses et abordons nos responsabilités avec ouverture, honnêteté, respect et transparence.

Table des matières
Notre Code
Incarner nos valeurs
Communiquer l'information
Agir avec intégrité
Ressources

Notre responsabilité

Il incombe à chacun de nous de s'assurer que nos activités commerciales courantes sont menées d'une manière équitable, honnête et éthique.

On ne s'attend pas à ce que nous connaissions les détails de toutes lois pertinentes à nos activités, mais nous avons la responsabilité d'incarner les valeurs de Suncor et de comprendre les DNP qui s'appliquent à notre poste, à notre lieu de travail et à notre emplacement géographique. Cela nous aidera à reconnaître les risques potentiels et à savoir à quel moment demander conseil.

EN DÉFINITIVE

Employés et entrepreneurs indépendants – le respect du Code est une exigence de votre emploi ou de votre contrat avec Suncor. Tout manquement à ces principes peut avoir des conséquences graves, incluant la cessation d'emploi.

Table des matières
Notre Code
Incarner nos valeurs
Communiquer l'information
Agir avec intégrité
Ressources

Prendre la bonne décision

La prise de décision éthique est d'abord et avant tout une question de jugement et de bon sens. Avant d'agir dans une situation donnée, nous devrions nous poser les questions suivantes :

- La vie, la santé ou la sécurité de quelqu'un ou encore l'environnement sont-ils menacés par cette action?
- Est-ce légal?
- Est-ce que ça semble équitable et honnête?
- La confiance et l'intégrité s'en trouvent-elles compromises?
- Pourrais-je justifier mon action devant le public?
- Qu'est-ce que je conseillerais à un ami proche de faire dans une telle situation?

N'oubliez pas ces étapes pour assurer la conformité :

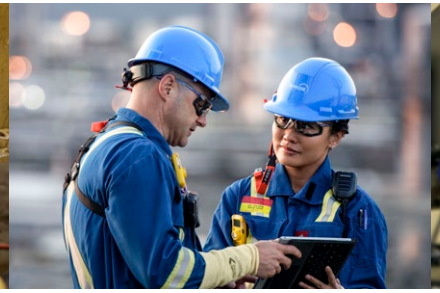

Demander

Posez-vous ces questions : « Que me demande-t-on exactement? Est-ce que ça me semble incorrect ou contraire à l'éthique? Qu'est-ce que j'en penserais si j'en étais informé en lisant les journaux? » Faites preuve de jugement et de bon sens. Si une affaire vous semble douteuse ou inappropriée, il y a de bonnes chances qu'elle le soit.

Clarifier

Obtenez des précisions sur vos responsabilités et votre rôle. Il peut s'avérer utile de collaborer et de réunir d'autres personnes afin de discuter du problème et de le résoudre.

Examiner

Veuillez passer en revue les *Directives et normes en matière de principe* pour en savoir plus à propos de l'approche de Suncor en matière de conformité et savoir s'il y a des mesures précises que vous devez prendre.

Discuter

Discutez du problème avec votre leader ou avec un représentant des Affaires juridiques. Il se peut que cette autre personne soit mieux informée de la situation et en mesure de vous aider à prendre une décision éclairée.

S'exprimer ouvertement

Agir avec intégrité

Nous avons tous la responsabilité de signaler les infractions potentielles à notre Code. Le fait de dénoncer de telles situations contribue à régler le problème et protège à la fois nos collègues et Suncor. N'oubliez pas que personne ne devrait affronter des défis éthiques seul, car on peut toujours compter sur l'aide de quelqu'un. Si vous soupçonnez un comportement illégal ou contraire à l'éthique ou que vous croyez que notre Code est enfreint, faites part de vos préoccupations à votre leader ou à l'une des personnes-ressources énumérées sous Ressources. Vos préoccupations seront prises au sérieux et feront l'objet d'une enquête.

Pas de représailles

Nous ne tolérons aucunes représailles de quelque nature que ce soit. Si vous soulevez une préoccupation, la confidentialité sera protégée dans la mesure du possible et Suncor n'imposera aucune pénalité et ne fera pas de discrimination envers une personne qui fournit, en toute bonne foi, des renseignements relatifs à un agissement qu'elle pense être illégal ou contraire aux principes de Suncor. Bien que toutes formes de représailles soient interdites, si vous ou quelqu'un que vous connaissez croyez avoir été touché négativement pour avoir dénoncé une situation, contactez l'une des personnes-ressources énumérées sous Ressources.

Table des matières
Notre Code
Incarner nos valeurs
Communiquer l'information
Agir avec intégrité
Ressources

Diriger avec intégrité

Nos comportements clés – ouvrir la voie et exécuter en faisant preuve de discipline opérationnelle – exigent que les leaders démontrent les valeurs et la culture que nous voulons que tout le monde épouse dans l'entreprise. Cela signifie que si vous êtes un dirigeant à Suncor, vous avez des responsabilités additionnelles en vertu de notre Code :

Ouvrir la voie – la meilleure façon d'inculquer un comportement éthique est d'être un modèle en agissant soi-même avec intégrité chaque jour. Les gestes sont plus éloquents que la parole, donc soyez un modèle positif en démontrant nos valeurs de façon constante et authentique. Pensez à renforcer la connaissance du Code de votre équipe en faisant un exposé sur un sujet relié au Code à l'occasion d'une réunion d'équipe (vérifier les ressources disponibles sur notre site Web Agir avec intégrité).

Exécuter en faisant preuve de discipline opérationnelle – abordez toute question ou préoccupation au sujet du Code soulevée par votre équipe en utilisant les cinq comportements axés sur la discipline opérationnelle pour vous aider à la comprendre et à y donner suite. Fournissez une rétroaction aux membres de votre équipe lorsqu'ils démontrent nos comportements axés sur la discipline opérationnelle en soulevant des questions ou des préoccupations.

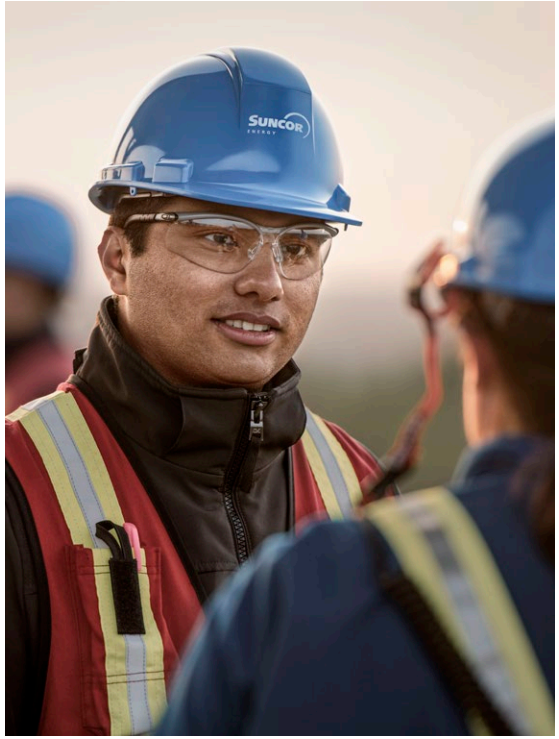

Favoriser un environnement de soutien

Ayez une politique de la porte ouverte où les membres de l'équipe se sentent libres d'exprimer leurs préoccupations. Vous ne devez jamais user de représailles, ni permettre que quelqu'un use de représailles, contre quiconque ayant soulevé une question ou une préoccupation au sujet de notre Code. Les représailles peuvent prendre la forme d'intimidation, de harcèlement ou d'exclusion, donc soyez en conscients et collaborez étroitement avec nos experts techniques pour vous assurer que chaque personne qui soulève une préoccupation est soutenue durant le processus de résolution.

EN DÉFINITIVE

Prêchez toujours par l'exemple et si un membre de l'équipe a une question ou soulève une préoccupation, sollicitez immédiatement le soutien des experts techniques appropriés des Ressources humaines, de la Sécurité générale ou des Affaires juridiques. On ne s'attend pas à ce que les dirigeants résolvent les questions éthiques par eux-mêmes, donc collaborez avec nos experts techniques pour vous assurer que la question est traitée de façon respectueuse conformément à nos principes.

Milieu de travail respectueux

Nous nous engageons à offrir un milieu de travail où les employés se sentent en sécurité et valorisés en raison de la diversité qu'ils amènent au travail. Nous nous traitons avec respect les uns les autres et nous ne tolérons aucune forme de harcèlement, de menace, ni de violence sur les lieux de travail.

Le harcèlement se distingue des interactions sociales courantes qui caractérisent un milieu de travail normal et dynamique. En règle générale, le harcèlement implique un comportement qui dénigre, humilie et embarrasse une personne. Il pourrait s'agir de gestes (toucher ou pousser), de commentaires (blagues ou injures) ou de représentations visuelles (affiches ou caricatures) qui pourraient être perçus comme offensants ou intimidants ou rendre le milieu de travail inconfortable ou menaçant. Le harcèlement peut aussi avoir lieu en ligne ou dans les médias sociaux, sous forme de courriels, de textes et de messages inappropriés.

Nous ne tolérons aucune violence ni aucun comportement menaçant dans le milieu de travail. Par violence, on entend non seulement toutes les manifestations physiques de violence comme frapper, bousculer ou rouer de coups de pied, mais aussi toute forme de menaces ou de comportements intimidants.

Si vous avez été témoin de harcèlement ou de violence en milieu de travail, parlez-en à votre supérieur ou à votre représentant des Ressources humaines. Suncor prend très au sérieux tout signalement de violence ou de harcèlement et a mis en place des processus pour faire face à ces situations.

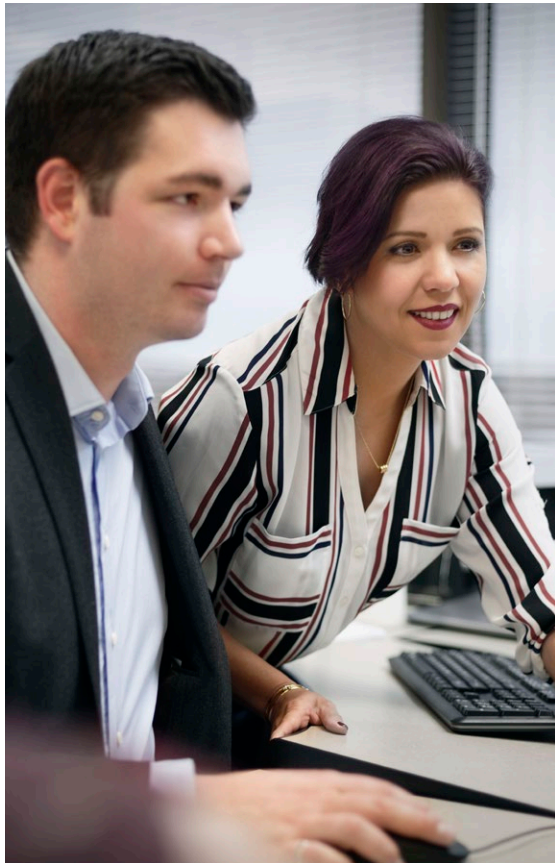

EN DÉFINITIVE

Ne participez jamais à des agissements qui créent une situation inconfortable ou un milieu de travail hostile comme faire des commentaires ou des blagues inappropriés, intimider ou initier des contacts physiques non désirés.

Visitez le site Normes de pratiques commerciales pour plus d'information.

Table des matières
Notre Code
Incarner nos valeurs
Communiquer l'information
Agir avec intégrité
Ressources

Communiquer l'information

> Renseignements confidentiels

> Communiquer avec le public

> Médias sociaux

Renseignements confidentiels

Agir avec intégrité

L'information est un des actifs les plus précieux de Suncor et nous prenons soin de protéger les renseignements confidentiels contre la divulgation.

Les renseignements confidentiels comprennent les renseignements exclusifs, techniques, commerciaux, financiers ou relatifs à une coentreprise, à un fournisseur ou à un client qui ne sont pas accessibles au public. Protégez cette information en en discutant uniquement dans des endroits non publics et en conservant les documents confidentiels en lieu sûr. En outre, si vous voyagez à l'étranger pour le travail, suivez dans toute la mesure prescrite les instructions de la Sécurité générale au sujet du stockage de renseignements confidentiels sur vos dispositifs électroniques ou de la discussion de questions sensibles sur votre téléphone cellulaire.

De même, les renseignements confidentiels détenus par d'autres auxquels nous pourrions avoir accès à Suncor ne peuvent être utilisés pour le bénéfice personnel de quiconque. L'information exclusive appartenant à d'autres est protégée par des conditions contractuelles qui doivent être scrupuleusement respectées. Une telle information doit être protégée contre toute divulgation ou utilisation non autorisée de la même façon que s'il s'agissait d'information confidentielle appartenant à Suncor.

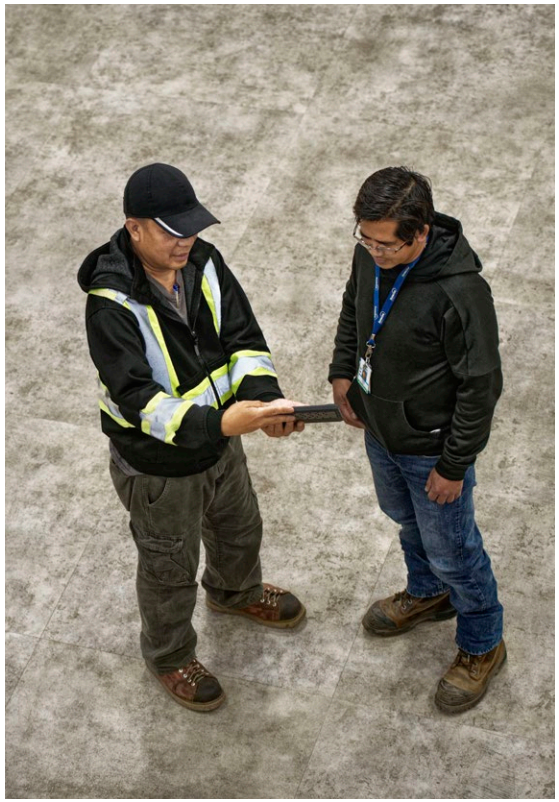

EN DÉFINITIVE

Avant de communiquer nos renseignements confidentiels à une partie externe, assurez-vous de vérifier d'abord avec votre leader. En outre, si vous envisagez de communiquer certains de nos renseignements personnels à un fournisseur, un entrepreneur ou un consultant de Suncor, assurez-vous de comprendre notre entente avec cette tierce partie et de confirmer que nos renseignements seront bien protégés.

Suite à la page suivante >

Renseignements confidentiels (suite)

Table des matières
Notre Code
Incarner nos valeurs
Communiquer l'information
Agir avec intégrité
Ressources

Agir avec intégrité

Renseignements personnels

Suncor recueille, utilise et conserve des renseignements personnels sur ses employés, entrepreneurs, clients, fournisseurs, associés et autres dans le cours de ses activités commerciales (tels que des noms, adresses, etc.). La collecte, l'utilisation et la divulgation de ces renseignements personnels sont assujetties à des lois strictes sur la protection des renseignements personnels.

EN DÉFINITIVE

Si vous avez accès à des renseignements personnels dans le cadre de votre emploi, assurez-vous de comprendre et de respecter notre DNP – Protection des renseignements personnels.

Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle inclut les secrets commerciaux, les inventions, la technologie, les brevets et les marques de commerce que nous développons grâce aux activités d'amélioration continue, au développement de technologies d'exploitation et aux projets stratégiques. Nous protégeons la propriété intellectuelle de Suncor, car nos droits peuvent être perdus de façon définitive si nous échouons à bien sécuriser ces biens.

EN DÉFINITIVE

Consultez votre leader et les Affaires juridiques avant d'accepter de recevoir ou de divulguer toute propriété intellectuelle. Parlez aussi à votre leader, à votre partenaire commercial des Communications et aux Affaires juridiques avant de divulguer toute propriété intellectuelle publiquement, par exemple à l'occasion d'une conférence de l'industrie.

Visitez le site Normes de pratiques commerciales pour plus d'information.

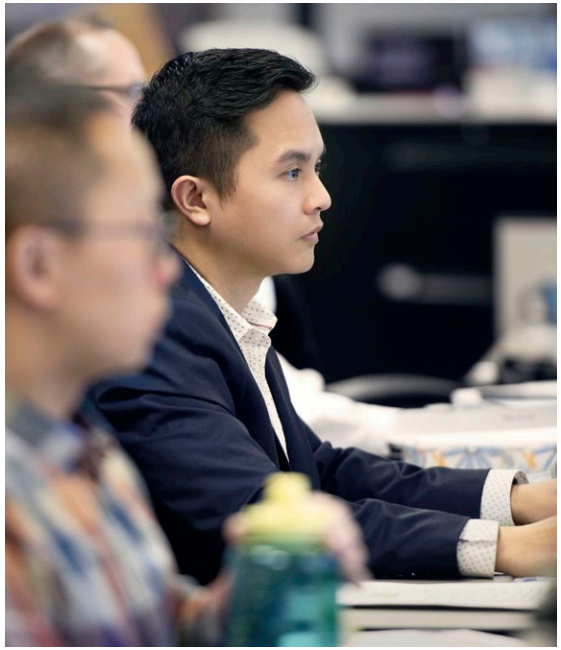

Les biens et les droits de propriété intellectuelle permettent à Suncor de conserver sa position de chef de file de l'industrie et de tirer un avantage concurrentiel de ses investissements continus dans l'innovation.

Communiquer avec le public

Agir avec intégrité

Les lois sur les valeurs mobilières exigent que tous les investisseurs jouissent du même accès à l'information pouvant influer sur les décisions d'investissement et que l'information importante soit rapidement et largement communiquée au public.

Afin d'assurer que les renseignements sur Suncor sont communiqués conformément à ces lois, seules quelques personnes à Suncor sont autorisées à parler au nom de l'entreprise. Si vous recevez une demande de la part des médias, d'un membre de la communauté des investisseurs ou d'autres membres du public et que vous n'êtes pas un porte-parole désigné, assurez-vous de transmettre la demande à votre équipe Communications.

En outre, si on vous demande de faire une présentation publique au nom de Suncor, contactez au préalable votre équipe Communications.

EN DÉFINITIVE

À moins que vous soyez un porte-parole désigné, vous ne devez jamais diffuser de communications au nom de Suncor ou répondre au nom de Suncor à des questions des médias, des membres de la communauté des investisseurs ou d'autres membres du public. Transmettez toute demande à notre groupe Communications aux fins de suivi.

Médias sociaux

Table des matières
Notre Code
Incarner nos valeurs
Communiquer l'information
Agir avec intégrité
Ressources

Agir avec intégrité

Tout comme nous devons être prudents lorsque nous partageons de l'information en personne, par téléphone ou par courriel, nous devons être tout aussi prudents dans les médias sociaux. En raison de la portée instantanée et de la vitesse des médias sociaux, une publication ou un gazouilli pourrait porter atteinte à notre réputation ou influer sur le cours de nos actions en un simple clic.

Chaque fois que nous participons à une conversation en ligne à propos de Suncor ou de notre industrie, nous devons nous identifier à titre d'employé ou d'entrepreneur indépendant de Suncor. Cela renforcera la transparence, la crédibilité et notre utilisation responsable des médias sociaux. Il est aussi important de noter que nos opinions nous appartiennent et que ce ne sont pas les opinions ou points de vue de Suncor. Il n'est pas approprié de publier du contenu de façon anonyme ou de demander à un ami ou un parent de le faire pour nous.

EN DÉFINITIVE

Tenez compte de la façon dont un tiers pourrait interpréter la communication en ligne et suivez les principes ci-dessous :

- **Soyez honnête** – identifiez-vous comme un employé ou un entrepreneur indépendant de Suncor lorsque vous publiez du contenu sur Suncor ou l'industrie dans les médias sociaux.
- **Soyez responsable** – évitez de divulguer ou de publier des renseignements confidentiels sur Suncor. Si vous n'êtes pas certain qu'une information puisse être divulguée, adressez-vous à votre leader.
- **Soyez respectueux** – assurez-vous que vos commentaires respectent vos collègues et nos clients, partenaires et concurrents.

Q : Je travaille aux installations d'exploitation de Suncor et nous avons eu aujourd'hui un problème qui a entraîné un brûlage à la torche inattendu. Cet incident peut également se traduire par un arrêt imprévu des installations. Puis-je en parler dans les médias sociaux?

R : Non. Il ne faut jamais transmettre d'information sur les incidents opérationnels, les interruptions et les arrêts potentiels. Si petit qu'il soit, un gazouilli ou une publication concernant un problème opérationnel peut avoir des répercussions inattendues.

Visitez le site Normes de pratiques commerciales pour plus d'information.

Agir avec intégrité

- Conflits d'intérêts
- Cadeaux et divertissements
- Prévenir les paiements irréguliers
- Concurrence loyale
- Opérations sur valeurs mobilières
- Information comptable et financière
- Activités politiques et caritatives
- Utiliser les biens de Suncor

Conflits d'intérêts

Agir avec intégrité

Un conflit d'intérêts survient lorsque nos intérêts personnels sont en conflit avec les intérêts de Suncor. De même, nous nous plaçons en situation de conflit d'intérêts si nos intérêts personnels influent ou semblent capables d'influer sur les décisions prises dans l'exercice de nos fonctions. Dans l'intérêt de la transparence et d'une déclaration complète, nous devons signaler immédiatement toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts.

Évitez toute situation où vous pourriez profiter ou sembler profiter indûment d'avantages résultant de décisions commerciales de l'entreprise ou de renseignements privilégiés de Suncor.

Situations courantes pouvant engendrer un conflit d'intérêts :

- Accepter des cadeaux, des divertissements ou des faveurs de la part de fournisseurs
- Être employé ou propriétaire d'une entreprise ou détenir des intérêts financiers personnels ou familiaux importants dans une entreprise qui est un client, un entrepreneur, un fournisseur ou un concurrent de Suncor
- Siéger au sein du conseil d'administration d'un client, d'un fournisseur ou d'un concurrent de Suncor
- Mener des activités pour le compte de Suncor auprès d'une société détenue ou contrôlée par un employé de Suncor ou encore un ami ou un membre de la famille de ce dernier
- Passer du temps à s'occuper d'affaires externes ou d'autres intérêts au point où cela interfère avec notre capacité d'exécuter notre travail

EN DÉFINITIVE

Chaque situation doit être évaluée dans son contexte. « Divulguer et discuter » – parlez à votre supérieur des circonstances qui pourraient être perçues comme un conflit d'intérêts. La divulgation complète, honnête et immédiate offre une occasion de traiter les conflits d'intérêts potentiels avant que des problèmes ne surviennent.

Visitez le site Normes de pratiques commerciales pour plus d'information.

Q : Nous devons recourir aux services d'une firme externe pour l'animation de notre prochain atelier de formation. Nous consacrons beaucoup de temps à chercher la bonne entreprise. Nous pourrions faire gagner du temps à Suncor en engageant la firme de mon frère, car je sais qu'elle fera un bon travail. Puis-je engager la firme de mon frère?

R : Non, cette situation crée un conflit d'intérêts potentiel entre votre désir d'aider votre frère et votre objectivité dans la sélection du fournisseur le plus concurrentiel. Signalez ce conflit à votre supérieur et retirez-vous du processus de sélection afin que la firme de votre frère puisse quand même avoir une chance équitable d'obtenir le contrat.

Cadeaux et divertissements

Agir avec intégrité

Bien que les coutumes concernant l'offre de cadeaux varient d'un pays à l'autre, un principe est clair : l'échange de cadeaux ne doit pas influer ou sembler influer sur notre capacité de prendre des décisions d'affaires objectives et équitables.

EN DÉFINITIVE

Suivez ces principes lorsque vous échangez des cadeaux et divertissements :

- L'avantage doit être de faible valeur.
- Nous pourrions aisément offrir un cadeau similaire en retour et nous le faisons à l'occasion.
- L'échange de cadeaux et de divertissements doit être peu fréquent.
- L'échange n'engendre aucune obligation.
- Vous ne devez jamais offrir ou accepter des cadeaux en espèces ou quasi-espèces (p. ex., des cartes-cadeaux) ou sous forme de valeurs mobilières ou demander des cadeaux ou des faveurs de quelque nature que ce soit.
- N'offrez jamais de cadeaux ou de divertissements, de quelque nature que ce soit, durant une période sensible, par exemple, en période d'appel d'offres ou de négociation de contrat.
- Les cadeaux non appropriés doivent être retournés à la personne qui les a offerts.
- Les cadeaux périssables peuvent être remis à un organisme de bienfaisance, auquel cas le donateur en est avisé.

Qu'est-ce qui est acceptable?

Les dîners d'affaires, les échanges de cadeaux de faible valeur entre partenaires d'affaires, les petites marques de reconnaissance lors de réceptions officielles et les petits souvenirs peu dispendieux sont généralement acceptables.

Visitez le site Normes de pratiques commerciales pour plus d'information.

Ce qu'il faut retenir :
Si vous n'êtes pas certain qu'un cadeau ou un divertissement est approprié, parlez-en à votre leader.

Agir avec intégrité

Vous pourriez faire partie d'une unité commerciale ou d'une fonction où des règles plus détaillées s'appliquent à l'échange de cadeaux et de divertissements. Si vous travaillez au sein des groupes Projets, Gestion de la chaîne d'approvisionnement ou Logistique, des règles additionnelles s'appliquent à vous.

Q : Un fournisseur de Suncor m'a invité à un événement sportif. Les billets sont chers et le coût total de la soirée pourrait être assez élevé. Que dois-je faire?

R : Parlez-en à votre leader. Demandez-vous si un processus d'appel d'offres ou la négociation d'un contrat en cours avec ce fournisseur devrait peser dans votre décision. Si c'est le cas, vous devriez refuser l'invitation. Vérifiez également si votre groupe dispose de lignes directrices concernant la valeur des cadeaux et des divertissements que vous pouvez accepter. Décidez ensuite avec votre leader de ce que vous devez faire.

Prévenir les paiements irréguliers

Table des matières
Notre Code
Incarner nos valeurs
Communiquer l'information
Agir avec intégrité
Ressources

Agir avec intégrité

Nous nous sommes engagés à gérer nos activités commerciales de manière honnête, équitable et éthique, partout dans le monde. Cela implique que la conduite des activités doit toujours être exempte de corruption. La corruption porte atteinte à la réputation de chaque entité concernée, y compris les pays où elle sévit. Il est donc essentiel de comprendre en quoi consiste la corruption afin de s'assurer qu'elle ne fait jamais partie de la façon dont nous menons nos affaires.

En termes simples, la corruption signifie l'abus d'influence en vue d'un enrichissement personnel. Tous les pays où nous menons des activités ont des lois anticorruption qui interdisent d'offrir un paiement, un cadeau ou un autre avantage à un fonctionnaire ou à une partie privée en échange d'un traitement de faveur. La violation de ces lois peut donner lieu à d'importantes sanctions, y compris des amendes substantielles et des peines d'emprisonnement.

Notre position sur les questions de trafic d'influence et de corruption est claire – personne ne peut offrir ou accepter des pots-de-vin, des ristournes ou d'autres types de paiements irréguliers.

Des exigences complexes

Les aspects légaux et éthiques de ces situations peuvent être difficiles à interpréter. Par exemple, même si dans certains pays la loi permet les paiements de facilitation ou « d'accélération », nous ne les autorisons pas en aucune circonstance, peu importe le pays. Toutefois, si vous vous trouvez dans une situation qui présente selon vous une menace imminente pour votre santé ou votre sécurité et que vous croyez qu'un tel paiement est absolument nécessaire dans les circonstances, vous pouvez effectuer le paiement et signaler immédiatement la situation à votre leader et aux Affaires juridiques.

EN DÉFINITIVE

N'offrez ni n'acceptez jamais quelque type de paiement irrégulier que ce soit, y compris des pots-de-vin, des ristournes et des paiements de facilitation. En outre, ne faites jamais de dons à des partis politiques ou à des organismes de bienfaisance en dehors du processus de dons de la Société.

Le fait d'offrir, de payer, de demander ou d'accepter, directement ou indirectement, des pots-de-vin sous quelque forme que ce soit est inacceptable et contraire à notre Code ainsi qu'aux lois locales et internationales.

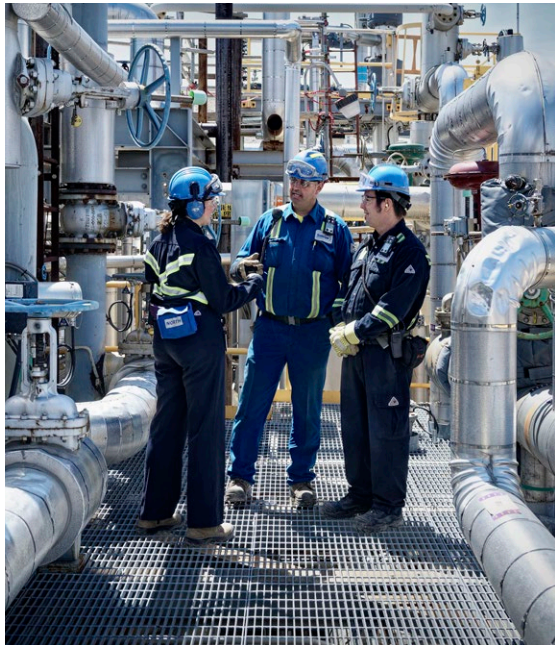

Suite à la page suivante >

Prévenir les paiements irréguliers (suite)

Tierces parties

Nous faisons affaire avec des milliers de fournisseurs et entrepreneurs dans le monde. Ces associés commerciaux peuvent jouer un rôle important dans notre succès, mais leurs comportements peuvent aussi avoir une incidence directe sur notre réputation.

EN DÉFINITIVE

Si vous constatez qu'un associé commercial aurait pu agir de façon contraire à l'éthique, parlez-en immédiatement à votre représentant des Affaires juridiques. En ignorant délibérément les signes précurseurs d'éventuelles malversations, vous pourriez rendre la situation encore plus difficile.

Interactions avec des fonctionnaires

Nous devons être particulièrement prudents avant d'offrir des cadeaux, des divertissements ou d'autres avantages à un fonctionnaire en raison des risques élevés encourus. Nous pensons souvent que les fonctionnaires sont des représentants élus ou des travailleurs gouvernementaux, mais il y a aussi des groupes moins visibles comme les employés d'entreprise appartenant à l'État. La définition de fonctionnaire en vertu de notre principe comprend :

- Employés de l'État
- Employés d'un organisme, d'un ministère, d'une société, d'une régie, d'une commission ou d'une entreprise qui est la propriété ou sous le contrôle (en tout ou en partie) de l'État
- Toute personne qui agit à titre de représentant officiel de l'État ou d'une entité qui est la propriété ou sous le contrôle (en tout ou en partie) de l'État
- Les représentants élus, les candidats à une charge publique et les représentants d'un parti politique
- Toute personne liée à une organisation publique internationale telle que l'Organisation des Nations Unies ou la Banque mondiale

EN DÉFINITIVE

Si vous envisagez d'offrir des cadeaux, des divertissements, des voyages, de l'hébergement ou toute autre chose de valeur à un fonctionnaire, parlez-en d'abord à votre représentant des Affaires juridiques.

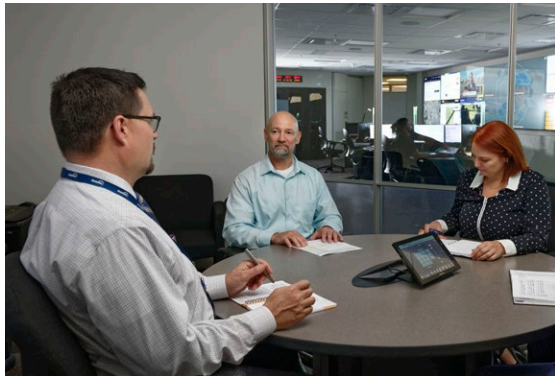

Q : Notre groupe envisage d'envoyer un cadeau en gage d'appréciation à un contact d'affaires qui travaille pour une entreprise appartenant en partie à l'État. Est-ce un problème?

R : Bien des lois et des règlements régissent les offres de cadeaux, de repas et de divertissements à des fonctionnaires. Il est possible que le fait d'envoyer un cadeau contrevienne à ces lois, donc assurez-vous de communiquer d'abord avec votre représentant des Affaires juridiques.

Visitez le site Normes de pratiques commerciales pour plus d'information.

Table des matières
Notre Code
Incarner nos valeurs
Communiquer l'information
Agir avec intégrité
Ressources

Concurrence loyale

Q : Lors d'une récente réunion du comité de gestion avec nos partenaires de coentreprise, nous avons discuté de la possibilité de mettre sur pied un sous-comité pour évaluer le partage des meilleures pratiques et de la technologie développée dans le cadre de projets antérieurs. Est-ce approprié?

R : L'échange d'information et de technologies entre des partenaires de coentreprise doit être soigneusement évalué afin de ne pas contrevenir aux lois sur la concurrence. Consultez les Affaires juridiques avant d'agir afin de vous assurer que l'échange proposé est acceptable et que des restrictions et des protocoles adéquats sont établis.

Agir avec intégrité

Des lois ont été adoptées pour assurer la libre concurrence sur le marché des produits et des services. Elles interdisent généralement les ententes qui tendent à limiter la concurrence, notamment les ententes entre les concurrents sur la fixation des prix, les appels d'offres, la production, l'approvisionnement et les pratiques liées au service à la clientèle, ainsi que toute autre forme de conduite déloyale.

EN DÉFINITIVE

Nous ne nous adonnons à aucune activité anticoncurrentielle. Nous livrons une concurrence vigoureuse, honnête et conforme à toutes les lois sur la concurrence et lois antitrust. Demandez conseil à votre leader ou aux Affaires juridiques avant d'engager une discussion sur les prix, les clients, les fournisseurs ou les intentions de commercialisation ou de production avec quiconque à l'extérieur de Suncor, surtout les concurrents.

Visitez le site Normes de pratiques commerciales pour plus d'information.

Opérations sur valeurs mobilières

Agir avec intégrité

La loi interdit l'achat ou la vente de titres, quels qu'ils soient – y compris les titres de Suncor, ceux de clients, de fournisseurs, de partenaires de coentreprise et de toute autre entité – par quiconque dispose d'information importante non publique au sujet de l'émetteur des titres. L'information importante non publique consiste en des renseignements qui pourraient raisonnablement avoir une incidence non négligeable sur la valeur marchande d'un titre, notamment les résultats financiers non divulgués, les plans commerciaux futurs et les activités entourant des fusions et des acquisitions éventuelles.

Les opérations sur valeurs mobilières, y compris les actions ordinaires ou les options sur actions, ne peuvent survenir qu'après la divulgation complète au public de l'information importante non communiquée et à l'expiration d'un délai raisonnable.

Périodes d'interdiction de négociation

Il nous est interdit de transiger des actions et des options sur actions de Suncor durant les périodes d'interdiction de négociation. Les périodes d'interdiction de négociation régulières s'appliquent à tout le personnel de Suncor et débutent deux jours avant l'annonce publique des résultats financiers trimestriels et annuels et demeurent en vigueur durant une journée suivant celle-ci. Ces périodes d'interdiction s'appliquent car nous pouvons posséder ou être vus comme possédant de l'information privilégiée; par conséquent, toute opération sur des titres de Suncor pourrait être perçue, au minimum, comme étant inappropriée.

Suite à la page suivante >

Q : Un employé qui travaillait auparavant pour une autre entreprise énergétique vient d'être embauché dans mon équipe. Il m'a confié que l'entreprise qui l'employait auparavant allait bientôt faire une annonce concernant un projet de croissance. Est-il approprié pour moi d'acheter des actions de cette entreprise à ce moment-ci?

R : Non, il n'est pas approprié de profiter de cette information. Votre collègue et vous risquez d'enfreindre les lois sur les valeurs mobilières ainsi que les principes de l'entreprise. Vous devriez immédiatement discuter de cette situation avec votre leader, qui devrait demander conseil aux Affaires juridiques.

Opérations sur valeurs mobilières (suite)

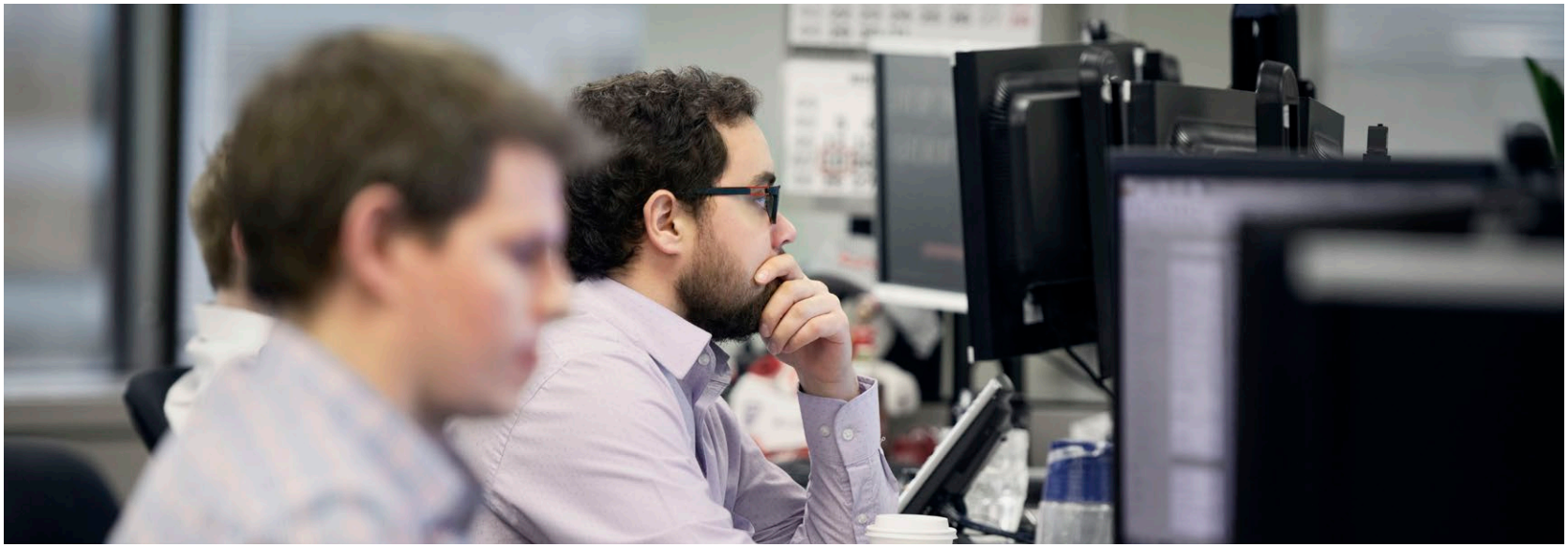

Postes soumis à des restrictions et initiés

D'autres restrictions, y compris des périodes d'interdiction de négociation trimestrielles prolongées, s'appliquent aux membres de notre Conseil d'administration et de la haute direction et à d'autres employés occupant des postes critiques (p. ex., ceux qui participent à la préparation ou à l'examen des résultats financiers de Suncor). Si vous êtes une personne soumise à des restrictions, les restrictions additionnelles font partie de ce Code.

Vente à découvert

Nous investissons dans Suncor à long terme et il nous est interdit de miser contre la valeur des titres de Suncor en « vendant à découvert » des actions de Suncor ou en achetant des instruments financiers pour couvrir la valeur de nos actions ou autres titres de Suncor (p. ex., des options d'achat d'actions ou des unités d'actions restreintes).

EN DÉFINITIVE

Respectez nos périodes d'interdiction de négociation et ne transigez jamais de titres de Suncor ou de titres d'une autre société sur la base de renseignements qui n'ont pas été divulgués publiquement.

Visitez le site Normes de pratiques commerciales pour plus d'information.

Table des matières
Notre Code
Incarner nos valeurs
Communiquer l'information
Agir avec intégrité
Ressources

Information comptable et financière

Agir avec intégrité

Nos principes et méthodes assurent que l'information comptable et financière respecte les principes généralement reconnus et, le cas échéant, les statuts et règlements pertinents.

Nous avons tous une part de responsabilité à assurer ce qui suit :

- Les opérations sont enregistrées de manière rapide et précise et toute inexactitude, fausse représentation ou omission est rapidement relevée et signalée.
- Les opérations sont menées par les personnes ayant le niveau d'autorité approprié, conformément aux principes et aux méthodes prescrits.

Visitez le site Normes de pratiques commerciales pour plus d'information.

EN DÉFINITIVE

Si vous êtes témoin de transactions financières douteuses ou suspectes ou d'agissements non conformes à nos contrôles et à nos processus financiers, faites part sans délai de vos soupçons à votre leader ou aux Affaires juridiques.

Suncor gère ses affaires financières en respectant les lois et toutes les opérations financières sont effectuées en conformité avec les limites d'autorisation approuvées.

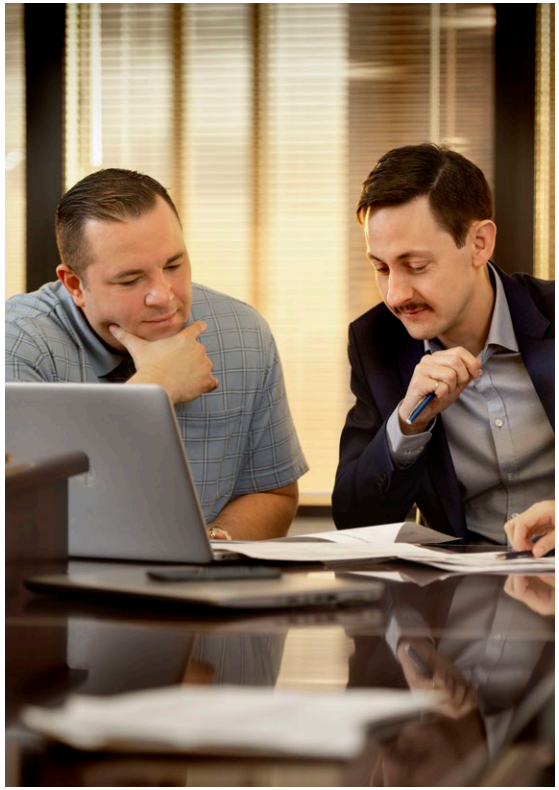

Activités politiques et caritatives

Suncor encourage ses employés à s'engager au sein d'organismes communautaires caritatifs ou d'organisations professionnelles. L'utilisation des ressources de la Société ou les activités bénévoles effectuées durant les heures de travail doivent être approuvées au préalable par la direction.

Si vous occupez un poste dans une association sans but lucratif dont vous pourriez être vu comme le porte-parole, établissez clairement que vous parlez au nom de votre association ou à titre personnel et non à titre d'employé ou de porte-parole de Suncor.

EN DÉFINITIVE

Les activités caritatives et la participation au processus démocratique à tous les niveaux, notamment en prenant part à des campagnes électorales, doivent se dérouler hors des heures de travail ou avec l'approbation préalable de la direction. Si vous décidez de vous présenter en politique, assurez-vous d'en aviser notre groupe des Relations gouvernementales par courtoisie.

Table des matières
Notre Code
Incarner nos valeurs
Communiquer l'information
Agir avec intégrité
Ressources

Utiliser les biens de Suncor

Toute personne travaillant pour le compte de Suncor a la responsabilité de protéger les biens de la Société, à la fois les biens matériels (équipement, cartes de crédit, fournitures, etc.) et les biens numériques (information, systèmes, services en ligne, etc.).

Nous devons entretenir, gérer et utiliser les biens de Suncor de façon responsable et rentable, notamment en les protégeant contre le gaspillage, le vol, l'usage inapproprié, les dommages, les pertes ou l'appropriation frauduleuse.

Il est important que nous gardions en bon état et protégions raisonnablement tous les biens de la Société qui nous sont confiés et que nous sachions toujours où ils se trouvent.

Utilisation appropriée du courrier électronique et d'Internet

Suncor fournit une adresse de courriel et un accès Internet pour mener des affaires, faciliter les recherches reliées au travail et améliorer les communications internes et externes. Nous devons donc prendre des mesures raisonnables pour protéger les systèmes, le matériel et l'information de Suncor.

Internet est un environnement non contrôlé. Le courrier électronique de Suncor contient de l'information qui nous identifie nous et l'entreprise. Nous devons faire preuve de politesse et de respect dans toutes les communications électroniques. Nous ne devons pas transmettre de renseignements confidentiels ni de renseignements commerciaux sensibles de Suncor par Internet à moins que l'information soit sécurisée et protégée.

L'activité sur les systèmes de Suncor – y compris les systèmes de courrier électronique et de messagerie vocale, Internet, les ordinateurs, les téléphones cellulaires et les autres dispositifs électroniques tels que les tablettes – fait l'objet d'une surveillance visant à assurer l'utilisation appropriée de ces derniers. Nous ne devons nous attendre à aucune protection de la vie privée pour les communications transmises, reçues ou enregistrées sur ces systèmes ou appareils.

Suite à la page suivante >

Disposez toujours des biens conformément à la méthode de l'entreprise portant sur la disposition des actifs excédentaires et la destruction des données qu'ils contiennent. Obtenez l'approbation de votre leader si vous avez des questions.

Utiliser les biens de Suncor (suite)

N'oubliez pas que les biens de l'entreprise ne doivent être utilisés que pour atteindre les buts et les objectifs commerciaux de Suncor. L'utilisation limitée des ressources de communication de Suncor à des fins personnelles est autorisée, dans la mesure où ces fins sont légales, éthiques et fidèles à l'esprit et à l'intention du Code et que cette utilisation ne nuit pas à nos obligations professionnelles. Prenez soin en tout temps de protéger les systèmes et l'information de Suncor.

EN DÉFINITIVE

- Il est interdit d'utiliser les ordinateurs de Suncor pour télécharger des logiciels illégaux ou non autorisés
- Évitez les sites Web qui contiennent du matériel de mauvais goût, obscène, déplacé, raciste, politique, haineux ou sexiste
- Il est interdit d'envoyer des communications sous un nom d'emprunt ou de transmettre des messages de diffamation, de menace ou de harcèlement
- Il est interdit de transmettre, de visionner ou d'obtenir du matériel obscène ou de nature offensante
- Préservez la confidentialité de vos mots de passe au travail comme vous le faites pour vos informations bancaires et vos codes d'accès personnels
- Signalez toute activité suspecte reliée à l'information, aux systèmes ou au matériel de Suncor au Centre de soutien des utilisateurs

Visitez le site Normes de pratiques commerciales pour plus d'information.

Table des matières
Notre Code
Incarner nos valeurs
Communiquer l'information
Agir avec intégrité
Ressources

Ressources

> Outils et personnes-ressources

> Service d'assistance en matière d'intégrité de Suncor

Outils et personnes-ressources

Notre Code des normes de pratiques commerciales est simplement la façon dont nous menons nos affaires.

Pour en savoir plus :

- Visitez le site Web Agir avec intégrité
- Passez en revue les DNP pertinentes dans les Normes de pratiques commerciales
- Parlez à votre leader
- Contactez le groupe Conformité et éthique de Suncor (complianceandethics@suncor.com)
- Parlez aux groupes Ressources humaines, Sécurité générale ou Vérification interne
- Contactez le service d'assistance en matière d'intégrité de Suncor

Table des matières
Notre Code
Incarner nos valeurs
Communiquer l'information
Agir avec intégrité
Ressources

Service d'assistance en matière d'intégrité de Suncor

Q : Je suis au courant de certaines irrégularités dans mon secteur, mais je ne connais pas tous les faits. À quel point dois-je être certain avant de faire un rapport? Dois-je d'abord tenter de recueillir plus d'information?

R : Non, il n'est pas nécessaire de recueillir plus d'information. En fait, vous ne devriez pas tenter de mener l'enquête vous-même. Dites simplement ce que vous savez. Des procédures sont prévues pour assurer la tenue d'une enquête appropriée.

Agir avec intégrité

Il est possible que vous ne vous sentiez pas à l'aise de parler directement à quelqu'un au sujet de l'infraction présumée à notre Code ou que cela ne soit pas approprié. C'est pourquoi nous avons mis sur pied le service d'assistance en matière d'intégrité de Suncor. Le service est accessible 24 heures sur 24, tous les jours de l'année. Le service d'assistance est administré par un fournisseur de services externe, NAVEX Global/Ethicspoint, qui vous aidera à dresser votre rapport (en ligne ou par téléphone). Voici des exemples de problèmes que vous pouvez signaler :

- Paiements irréguliers
- Comptabilité douteuse
- Conflits d'intérêts
- Agissements malhonnêtes
- Harcèlement ou violence au travail
- Questions sur la vérification
- Pratiques de concurrence déloyales
- Autres sujets de préoccupation

Suite à la page suivante >

Service d’assistance en matière d’intégrité de Suncor (suite)

Comment accéder au service d’assistance

En ligne : Accéder au site Web du service d’assistance en matière d’intégrité de Suncor.

Par téléphone : *Pour un accès international dans les pays où le service AT&T Direct est disponible, composez le numéro d’accès d’AT&T, suivi du numéro 866-270-9577, tel qu’il est indiqué ci-dessous :*

Amérique du Nord
1-866-270-9577

Allemagne
0-800-225-5288, puis 866-270-9577

Royaume-Uni
0-800-89-0011, puis 866-270-9577

Libye et autres pays où le service direct d’AT&T n’est pas offert

Appelez à frais virés au Centre Navex Global comme suit :

- À partir d’une ligne extérieure, appelez le téléphoniste local et demandez-lui de faire un appel à frais virés aux États-Unis au 503-726-2426.
- Lorsque le téléphoniste vous demande d’indiquer qui effectue l’appel, dites simplement « Suncor » (ne donnez pas votre nom).
- Le Centre Navex Global accepte tous les appels à frais virés.

En raison des lois internationales sur la protection de la vie privée, le Centre Navex Global ne peut accepter les rapports sur certains sujets en provenance de pays de l’Union européenne. Le cas échéant, vous serez redirigé vers notre équipe de la Sécurité générale qui vous fournira plus d’assistance.